

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2021

COMPTE RENDU

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture du compte- rendu du 19 janvier 2021 par Monsieur le Maire, celui-ci n'apporte aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée Délibérante.

I. Finances

1. Vote du compte de gestion 2020 du budget de la Commune

Monsieur le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé A L'UNANIMITE le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote A L'UNANIMITE

2. Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau potable

Monsieur le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses qui lui ont été présentées paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE a approuvé le compte de gestion du service de l'eau du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote A L'UNANIMITE

3. Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe du vieil Allan

Monsieur le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses qui lui ont été présentées paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE a approuvé le compte de gestion du Vieil Allan du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote A L'UNANIMITE

4. Vote du compte administratif 2020 du budget de la Commune

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2020 de la Commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 210 148, 45 €
Recettes	1 414 134, 92 €

Excédent de clôture : 203 986, 47€

Investissement

Dépenses	583 846, 91€
Recettes	684 923, 05 €

Excédent de clôture : 101 076, 14€

Restes à réaliser : 292 181, 89 € en dépenses et 161 023 € en recettes

Hors de la présence du Maire, Monsieur COURBIS, le Conseil Municipal a voté et approuvé le compte administratif du budget communal 2020.

POUR : 16

ABSENTION : 1

CONTRE : 0

5. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2020 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	303 731, 01 €
Recettes	289 248, 90 €

Déficit de clôture : - 14 482, 11 €

Investissement

Dépenses	563 291, 63 €
Recettes	514 365, 11 €

Déficit de clôture : - 48 926, 52 €

Restes à réaliser : 24 942, 91 € en dépenses et 12 730 € en recettes

Hors de la présence de Monsieur COURBIS, Maire, le Conseil Municipal a voté et approuvé le compte administratif du service de l'eau.

POUR : 16

ABSENTION : 1

CONTRE : 0

6. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe du vieil Allan

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a examiné le compte administratif du vieil Allan 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	36 €
Recettes	0 €

Déficit de clôture : - 36 €

Investissement

Dépenses	36 553, 56 €
Recettes	33 050, 66 €

Déficit de clôture : - 3 502, 90 €

Restes à réaliser : en dépenses : 309 668, 46 € et en recettes 188 451 €

Hors de la présence de Monsieur COURBIS, Maire, le Conseil Municipal a voté et approuvé le compte administratif 2020 du vieil Allan avec le résultat suivant :

POUR : 16

ABSENTION : 1

CONTRE : 0

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Autorisation de signature d'une convention de souscription entre la fondation du patrimoine, l'association Allan Pierres et Mémoire et la Commune.

Dans le cadre des travaux de consolidation et de mise en valeur du Vieil Allan, la Commune a déposé un dossier de subvention en décembre auprès de la fondation du patrimoine, laquelle ayant donné un avis favorable au projet. Ainsi, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention tripartite (Commune, Fondation du patrimoine et association APM) à l'effet d'encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Vote A L'UNANIMITE

2. Autorisation de signature d'une convention de passage entre l'office de tourisme de Montélimar Agglomération et la Commune pour les parcours de VTT.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'office de tourisme, lequel structure une offre d'itinéraires VTT- VTC en lien avec certaines communes de l'Agglomération de Montélimar. Ces itinéraires pourront faire l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). L'Office de Tourisme Montélimar Agglomération s'appuie pour cette réalisation sur les compétences et le savoir-faire du Comité Départemental. L'office aura la charge de l'entretien des itinéraires envisagés sur la Commune et qui seront présentés en séance.

Vote A L'UNANIMITE

III. DOMAINE PUBLIC

1. Inscription à l'état d'assiette des coupes de bois pour la campagne 2021.

Il s'agit de coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur ainsi que le cas échéant de coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers. En l'espèce, il s'agit de la mise en vente de la parcelle 30 qui est la parcelle de pin maritime située à 1 km à la sortie du village Route d'Aiguebelle. Il s'agit d'une coupe de régénération, les arbres restants seront à distance entre 8 et 10m et ce, afin de provoquer de la régénération naturelle.

POUR : 16

ABSENTION : 1

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

Marchés publics :

1/ **Décision du Maire** relative au marché conclu avec la société SOGELINK pour la gestion des demandes de travaux et déclarations d'intention de travaux de la Commune en tant qu'exploitant de réseaux pour un montant de 1320 € TTC correspondant à la gestion de 500 documents.

2/ **Décision du Maire** relative au marché conclu avec la société CAP BUREAUTIQUE pour l'acquisition de deux photocopieurs et coûts de maintenance associés pour une durée de 5 ans selon les conditions suivantes : Montant forfaitaire d'acquisition de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC (y compris reprise de l'ancien matériel) et un coût de maintenance pour les copies noir et blanc de 0,003 € HT et copie couleur 0,03 € HT, sur relevé compteurs et ce, pour une durée de 5 ans. Le coût de formation s'élevant à 600 € HT soit 720 € TTC.

